© Joueurs Info Service - 5 décembre 2025

Forums pour les joueurs

MACHINES A SOUS POKER

Par Profil supprimé Posté le 08/12/2014 à 11h00

bonjour

Qui peut m'aider et me donner des infos sur la rencontre avec les services de police en vue d une interdiction de casino

j'ai honte et j'ai peur

Je suis dépendante aux machines à sous

je veux m en sortir

merci par avance à tous ceux et celles qui pourront me faire un retour sur l interdiction de jeu au casino.

22 réponses

Profil supprimé - 01/01/1970 à 11h00

Bonjour Krik,

Si vous n'habitez pas en région parisienne c'est bien le Ministère de l'Intérieur qu'il fallait contacter. Vous allez recevoir une convocation dans un service de police qui vous fera signer votre demande d'interdiction.

Si vous habitez en région parisienne, appelez le 01 82 24 60 56 qui vous donnera un rendez-vous.

Tout est expliqué dans cet article de notre site :
http://www.joueurs-info-service.f...eux/linterdiction-volontaire-de-jeu/ (vous pouvez y vérifier notamment que vous avez envoyé votre courrier de demande d'interdiction au bon endroit si vous n'habitez pas la région parisienne).

Il est vrai que ces démarches mettent environ 2 mois pour se concrétiser.

Avec l'aide que vous recevez et cette interdiction qui se met en place vous faites les bonnes démarches pour vous en sortir. Si jamais vous n'y arriviez pas, n'hésitez pas à en parler ici bien sûr, mais aussi à appeler notre ligne d'écoute. Cela peut permettre de prendre du recul, de freiner temporairement vos impulsions à jouer.

Cordialement,

le modérateur.

Profil supprimé - 01/01/1970 à 11h00

Bonjour Iris,

Oui votre méthode est la bonne aussi, elle a simplement passé outre l'étape du Ministère de l'Intérieur qui n'aurait fait que transmettre votre demande sans doute à la personne que vous avez finalement rencontrée. Vous avez simplement eu la chance d'avoir les informations sur le référent local pour le faire.

A l'échelle nationale, avoir une adresse unique permet de mieux communiquer dessus. Administrativement, le bureau en charge de ces questions au Ministère de l'Intérieur est le seul référent des administrations locales (police) pour mettre à jour le fichier des personnes localement en charge d'instruire les interdictions de jeu. C'est je crois juste une question d'organisation : donner une seule adresse plutôt qu'une centaine.

Si Krik connaissait la personne en charge de ces questions pour son aire géographique alors oui, elle pourrait sans doute faire la même démarche que vous sans avoir besoin d'envoyer ce courrier au Ministère de l'Intérieur.

Cordialement,

le modérateur.

Profil supprimé - 01/01/1970 à 11h00

Re-bonjour,

Notre service ne possède pas cette liste des référents locaux, qui doit changer souvent au gré des mutations, départs et retraites des uns et des autres. Krik peut peut-être demander au service social du Csapa local (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention des addictions) s'ils savent qui est cette personne et où la trouver.

Cordialement,

le modérateur.

Profil supprimé - 18/11/2014 à 11h00

Bonjour Krik.
Moi non plus, je n'ai pas encore osé sauter le pas d'aller me faire interdire. Moi-aussi, ces endroits me fichent la trouille. Faudrait pouvoir se faire interdire sans sentir la pression du "gendarme".
Vous vous rendez compte que vous êtes en train de vous enferrer. Alors, attention...
Bon courage. D'autres ont sauté le pas. Lisez d'autres fils où ils en parlent.

Profil supprimé - 19/11/2014 à 11h00

bonjour

merci de votre réponse
ca y est j'ai écrit au Ministère de l'Intérieur

J'ai encore joué et j'ai perdu une forte somme!!!

Je n'en peux plus
J'attends leur réponse
Si vous voulez je vous tiens au courant des modalités

Cordialement

Profil supprimé - 20/11/2014 à 11h00

Bonjour,
Il semble qu'ils vont vous dire de vous déplacer. Ecrire au Ministère de l'intérieur c'est pour lever l'interdiction.
Je me suis déplacée à l'Hôtel de Police. J'ai rencontré un Monsieur assez attentif, entretien d'une heure environ. Il vous demande vos motivations, il ne faut pas avoir ni peur, ni honte. Personne n'est parfait. On a bien droit à sa part d'ombre. Il vous laisse parler, cette démarche nécessite de vouloir vraiment l'arrêt du jeu car là vous êtes au pied du mur, fini "sa folle passion", pour trois ans. Puis il met en place un dossier, vous demande votre carte d'identité. Je me souviens de sa dernière phrase, dans l'ascenseur "et maintenant n'allez pas vous prendre la honte de votre vie en vous faisant refouler si vous vous présenter dans un Casino" !
Mais je ne l'ai pas fait mentir ! car au début ça demande un certain temps à se mettre en place, vous pouvez quand même y retourner. Mais ensuite niet ! effectivement je me suis faite refoulée, car j'ai essayé, eh oui ! j'espérais toujours une faille dans les listes...
c'est ainsi le jeu, complètement irrationnel il n'y a qu'un joueur pour comprendre.
Bonne chance et continuation.

Mais, il faut le faire, ça c'est sûr, ça met un barrage c'est comme les grosses pierres sur les trottoirs pour empêcher les voiture d'y monter.

Profil supprimé - 25/11/2014 à 11h00

Iris
Mille mercis de votre soutien
Vos info me sont précieuses
Combien de temps a t il fallu entre la visite chez la police et votre interdiction effective?

Cordialement,

Profil supprimé - 25/11/2014 à 11h00

Bonjour Krik,
Si ma mémoire est bonne, c'est assez long et non immédiat.
Car je me souviens un mois après ma visite à la Police, je me suis présentée au Casino de B. avec mon permis de conduire (alors que j'avais donné ma carte d'identité lors de l'interdiction) et la personne à l'accueil m'avait laissée entrer, tiens je me souviens encore de l'expression de son visage, il m'avait semblé qu'elle me faisait un sourire de connivence. (...) A mon avis, encore un fantasme, autre que le jeu, mais qui montre bien comme un joueur ou une joueuse peut croire en des mirages ! .
Par contre, un mois après je me suis faite refoulée dans une autre ville. J'étais sur les listes.

A mon avis, il faut compter environ deux mois avant que votre nom n'y figure, la personne de l'accueil vous contrôle à l'entrée du Casino et, en aucun cas, elle ne vous laissera entrer, En plus, c'est un mauvais calcul car, si d'aventure il vous arrivait de gagner un jackpot, étant sur les listes d'interdits, le Casino se fera un malin plaisir de ne pas vous payer.
Oui, je vous soutiens, le barrage mécanique, il n'y a que cela d'efficace, vous finissez par ne plus y penser puisque vous ne pouvez plus jouer. Vous vous trouvez d'autres hobbies par force.
Mon cas est devenu plus difficile à gérer puisque je peux lever l'interdiction.
Mais jusqu'à maintenant je prends sur moi, je n'écris pas ma lettre Recommandée.

Bon courage Krik,
je suis de tout cœur avec vous.
A bientôt,

Profil supprimé - 26/11/2014 à 11h00

Merci Iris

Votre aide est précieuse.

Je vous donnerai des nouvelles

Je n'en peux plus et je n'ai jamais pris de drogue mais je sais que le jeu en est une!!!!

Seuls les joueurs peuvent comprendre...
De votre côté vous avez tenu 3 ans et l'interdiction c'est pour moi le seul moyen de ne pas rejouer.

A bientôt

Profil supprimé - 12/12/2014 à 11h00

Bonsoir iRIS
j ai rencontré mon médecin, il est super et il va m'aider à m'en sortir
J' ai aussi un traitement médical.il connait bien la question et m'a comprise Ca m'a fait un bien fou de savoir que quelqu'un est là pour vous!

Par contre je n'ai pas de nouvelles pour mon interdiction c'est long!

Je dois m'en sortir je vais essayer de ne pas lâcher mais c'est dur.

PS c'est dommage que les participants ne donnent pas plus de leurs nouvelles mais je ne juge pas .
Cordialement,

Profil supprimé - 15/12/2014 à 11h00

Bonjour Krik,
Le seul moyen pour s'en sortir est de se faire aider médicalement. Oui, seuls les joueurs peuvent comprendre comme il est difficile de lutter, voire même impossible lorsque l'envie vous prend, de ne pas aller jouer.
Donc Il faut le barrage mécanique de l'interdiction et en plus de la psychothérapie car on a besoin de parler.
Vous allez recevoir un courrier officiel du bureau des cercles et jeux du Ministère de l'intérieur après que :
1) - Vous soyez allée au commissariat,

2) - Là-bas vous rencontrez une personne spécialisée, où j'habite, c'est Mr X,
3) - Vous avez un entretien avec lui et lui donnez tous les renseignements vous concernant pour les formalités CI, etc
4) - C'est lui qui s'occupe de tout, il vous demandera si vous avez bien réfléchi, ensuite vous recevrez une confirmation du Ministère de l'intérieur comme quoi vous être interdite pour trois ans.
5) - Un à deux mois après, si vous vous présentez dans n'importe quel Casino, à l'entrée ils vous demandent votre CI et comme vous apparaîtrez sur leur liste, vous serez refoulée.

Et vraiment c'est le mieux qu'il puisse vous arriver pour recouvrer votre liberté, au moins cet après-midi vous ferez des économies !
Et, surtout, il faut continuer votre psychothérapie, avec la Mutuelle, il ne vous reste pas grand chose à votre charge.

Bien sûr au Casino on peut gagner, mais on perd le plus souvent, de plus, comme je le faisais, risquer 300 € pour en gagner 20, le jeu n'en vaut pas la chandelle, c'est le cas de le dire. Car, par expérience, pour arriver à gagner quelque chose, on est obligée de miser plus que 20 €, totalement insuffisants pour gagner. Car il faut bien se dire que, sauf cas exceptionnel, il y a des pros des MAS qui passent leur temps là-bas, et lorsque vous prenez une machine, elle est vide. Normal, non ? Alors partant de ce principe, il va falloir la réalimenter, et même au bout d'un moment, elle vous redonne votre mise qu'il faut décompter pour récupérer juste un peu ! Trop de stress,

Cela fait 7 ans que je suis interdite, mais comme vous voyez je n'ai rien oublié, mais franchement, c'est le vrai bonheur de ne plus perdre d'argent. Il faut se dire qu'on n'a pas besoin de leur argent, qu'on le gagne proprement ailleurs.

Si nous ne sommes pas capables de nous dire que le Casino est un amusement ludique, entre amis, un soir, pour passer un bon moment et que les 20 ou 30 € misés, sont pour le fun, c'est déjà qu'on lui donne trop d'importance alors qu'il représente un danger. Qu'on a en tête d'un faire un deuxième employeur, qui nous permettra de gagner de l'argent pour payer une dernière facture reçue, dans ce cas là, il ne faut plus mettre jamais les pieds dans un Casino car c'est du mirage.

D'ailleurs tout est fait pour à l'intérieur : les strass, le noir, les lumières clignotantes, les rouleaux qui alignent deux 7, et le troisième arrive mais se positionne juste un peu en-dessous pour vous faire espérer et vous motiver de renouveler l'opération pour que le coup suivant soit gagnant, c'est du conditionnement pur et dur. Et j'y ai plongé comme une malade.

Bon courage Krik,
Il ne faut plus,
Je reviendrai ici régulièrement,
A bientôt.
Iris

Profil supprimé - 15/12/2014 à 11h00

Merci pour tout Iris
Seulement je voudrai savoir qui va me contacter en premier lieu
j'ai envoyé la demande d'interdiction au Ministère de l'Intérieur mais personne ne me contacte
Qui doit le faire?
Vous en souvenez- vous ? Est ce la police pour prendre un RDV?

Merci de votre réponse

Je vous donnerai des nouvelles
Cordialement

Profil supprimé - 16/12/2014 à 11h00

Bonsoir Krik,

La demande d'interdiction ne doit pas être déposée par vous mais par le Commissariat de police qui se chargera lui-même de la démarche auprès du Ministère de l'intérieur.
A mon avis, le Ministère de l'intérieur ne va donc pas répondre à votre lettre. Car ce n'est pas à nous à déposer l'interdiction de jeu dans un casino mais à la Police.

Pour vous interdire de jeu, vous n'avez rien d'autre à faire que d'aller à l'hôtel de Police. La police vous fera rencontrer le responsable chargé des interdictions de jeu dans les Casinos qui s'occupera de l'administratif pour vous faire interdire et qui vous fera signer un courrier que vous rédigerez devant lui.

Après votre entretien avec le chargé des jeux à la Police, vous allez recevoir une lettre du Ministère de l'intérieur qui vous confirmera que vous êtes, à compter de tel jour, interdite pour 3 ans et que vous ne pouvez revenir sur cette interdiction durant ce délai.

Faites ainsi et, lorsque vous rencontrerez le Policier, vous pourrez lui dire que vous avez anticipé avec la lettre, mais c'est d'abord lui que vous devez rencontrer.

Bon courage Krik.
A bientôt.
Iris

Profil supprimé - 16/12/2014 à 11h00

Merci au Modérateur , Merci Iris,

Je n'habite pas en région Parisienne donc je pense avoir bien suivi les infos données par le Modérateur.

Je donnerai des nouvelles .

Cordialement

Profil supprimé - 17/12/2014 à 11h00

Bonjour modérateur, bonjour Krik,

Désolée d'insister mais moi non plus je n'habite pas en région Parisienne mais en France dans le 33.

Et je n'ai jamais écrit au Ministère de l'intérieur moi-même !
La marche à suivre est bien celle que j'indique dans mes messages et je ne l'ai pas inventée :
- il faut se rendre à l'hôtel de Police de sa région pour obtenir un RVous.

J'avais relevé le nom du responsable des interdictions à la Police il me semble dans le journal Sud-Ouest. Je ne me souviens plus très bien, ou alors une association me l'avait communiqué.

Toujours est-il qu'en procédant ainsi j'ai obtenu un RV de suite avec ce Monsieur D. Et l'interdiction a pris forme dans le mois qui a suivi. Il s'est occupé de tout. Et la mémoire me revient en écrivant, il y avait une vraie procédure à signer, vous parliez avec lui, c'était un engagement.

Et il s'agit bien de la bonne manière car une interdiction de jeu n'est pas anodine, elle vous engage pendant trois ans, c'est quand même normal d'avoir une explication avant de signer, non ?

Donc je ne vois pas quelle autre procédure pourrait tenir la route, c'est la seule plausible et efficace.

Ecrire par vous-même au Ministère de l'intérieur n'est pas la bonne solution, à mon avis, vous risquez attendre la réponse longtemps... et risquer de continuer à jouer.

Il ne faut pas se voiler la face, quand on a pris une décision définitive, on fait le nécessaire pour que tout aille vite. Pourquoi avoir peur, écrire est un faux-fuyant et une perte de temps, on écrit en priant le Bon Dieu qu'on ne vous réponde pas.

Je ne suis pas d'accord avec le modérateur, je n'habite pas Paris et j'ai procédé différemment selon une marche à suivre que je n'ai pas inventée et qui a été très efficace.

Mais bien sûr... il faut vraiment avoir envie de couper court décider d'arrêter d'aller jouer dans les casinos et de se ruiner...

Vous devez bien comprendre que l'administratif prend du temps, avant qu'il ne s'occupe de votre cas au Ministère de l'intérieur, vous avez le temps de vous ruiner !

Bonne journée.

Profil supprimé - 17/12/2014 à 11h00

Bonjour modérateur,

En se regroupant tous, on va bien finir par y arriver (rire).

Vous avez pointé très justement le plus important dans cette affaire : le référent local ! Il faudrait absolument que Krik se procure son nom. Je tiens à la disposition de qui le voudrait le nom de la personne que j'ai rencontrée dans le 33.

Pour avoir celui de sa ville, peut-être que Krik pourrait téléphoner : à l'hôtel de Police, à votre standard téléphonique, directement à un hôpital psychiatrique de sa région. Je sais que là où j'habite, le principal a une cellule consacrée spécialement aux addictions de jeu. Dans le service, ils connaissent les personnes concernées.

Bonne journée modérateur,
Bonne journée Iris,

Bien amicalement
Iris

Profil supprimé - 18/12/2014 à 11h00

bonsoir
je n'ai fait que suivre les indications communiquées sur le site du Ministère (quand même) et sur le site de SOS joueur Cette démarche est d'ailleurs reprise sur tous les sites WEB que j'ai consultés.
A quoi ça sert alors???
Il faudrait savoir !
Moi je veux bien faire une démarche perso mais je ne vais pas me pointer dans les services de police comme ça (il faut que je cherche et trouve où cela se situe).
Puisque Iris, vous avez fait votre demande il y a 7 ans , cela a peut être changé mais je vais essayer de faire ma propre recherche

Cordialement,

Profil supprimé - 19/12/2014 à 11h00

Il n'y a aucune honte à vouloir se faire aider et à se présenter à la Police pour cette cause.
Nul autre que Bouddha ne peut se prévaloir de ce titre.

Profil supprimé - 23/12/2014 à 11h00

Bonjour Iris,

Voilà c'est fait depuis aujourd'hui je ne peux plus me rendre dans un casino dans mon département.
Pour les autres , c'est un peu plus long.
J'ai été très bien reçu dans les services de la Police des jeux.
Par ailleurs, avis à tous , il n'est pas nécessaire de passer par le Ministère de l'Intérieur.
Ce n'est nullement une obligation, j'ai perdu 1 mois mais ce n'est pas de ma faute , je n'ai fait que suivre les instructions des services du gouvernement.

Quand on a la motivation et je l'avais contrairement à ce que vous avez pu laisser supposer, Iris, on y arrive.

A disposition de tous si vous avez besoin de quoi que ce soit.

Bonne fin d'année à vous Iris et à toutes et tous inscrits et participants de ce site WEB.

Cordialement,

Profil supprimé - 23/12/2014 à 11h00

Bonjour Krik,

Félicitations pour votre réussite effectivement vous aviez la motivation.
L'interdiction pour votre département est bien. Surtout, dans votre intérêt, il faut qu'elle suive pour toute la France.
Car la petite bête est insidieuse, je me suis vue, ayant exprès laissé ma carte bleue à la maison et épuisé le liquide que j'avais emmené, faire 60 kms aller/retour pour aller chercher ma carte. Dans l'espoir de regagner ce que je venais de perdre.
Dans ces moments-là les kms ne font pas peur.
C'est machiavélique, on perd la notion de la raison.

Bonnes fêtes de fin d'année Krik, ainsi qu'à l'ensemble du site Joueurs info service.

Bien cordialement,
A bientôt ?

Profil supprimé - 23/12/2014 à 11h00

Merci Iris,

Je vais tenir bon!!!!
Je sais que ce ne sera pas toujours facile mais de toute façon d'ici 1 mois je serai interdite dans toute la France....
Vous ne pouvez pas savoir comme je me sens soulagée et fière d'avoir mené à bien ce 1er combat !

A ce propos, il est important de savoir que les joueurs qui sont tentés de demander leur levée d'interdiction au terme des trois ans (pensant rejouer raisonnablement) 95% rechuteront dans la même spirale infernale (dixit le référent de la police des Jeux)

Donc attention à toute tentation , n'oublions pas que c'est une addiction comme l'alcool
ou toute autre drogue.
Je vais pouvoir partir en voyage , faire autre chose de ma vie.

Très bonnes fêtes

Profil supprimé - 24/12/2014 à 11h00

Bonsoir Krik,

Vous pouvez être fière, oui de ce combat gagné, vous allez revivre, bravo, bravo ! je suis si heureuse pour vous...
Par moment moi aussi je suis tentée de lever mon interdiction, ça me prend comme ça brusquement, puis ça passe c'est pourquoi venir ici en parler fait énormément de bien et l'envie s'éloigne.
Tout plutôt que de subir à nouveau cette spirale infernale. A l'arrêt du jeu on est en manque mais on se sent revivre, on respire enfin, vos comptes remontent, plus jamais ça.
Mais c'est important de bien se mettre dans la tête que les pertes ne se rattraperont jamais et d'en parler, de ne pas s'isoler sinon on va replonger surtout si le temps de l'interdiction est levé.
Justement, ce que j'aimais dans le jeu, c'était être seule avec lui, et là où je reste encore le plus vulnérable c'est lorsque, pour raisons familiales, je me retrouve seule... c'était toujours ainsi que j’y prenais le plus de plaisir, je voulais absolument partir jouer... rien n’aurait pu m’arrêter, rien ni personne ne me procurait autant de plaisir que le jeu .

Comme vous dites, il y a peu de contributions, on se sent un peu isolées, j'espère qu'il y aura bientôt d'autres témoignages.

Bonne soirée Krik.
Iris